

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DE L'ACCES EST A LA RUE DES PRES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE DUPPIGHEIM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Adrien BERTHIER, Maire de Duppigheim

RCS / SIRET

2 6 1 7 0 1 0 8 6 0 0 0 1 1

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 6. Infrastructures routières	Construction d'une route classée dans le domaine public de la commune au droit d'un chemin agricole existant.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une voie en enrobés sur le chemin existant à l'Est de Duppigheim d'une longueur de 460 m, soit une surface d'enrobés de 0,4 ha environ.

Le chemin agricole existant de 5m env. sera élargi à 6,5m en section courante, de façon à limiter les incidences foncières et environnementales (risque inondation et habitat grand hamster).

Du fait de la largeur réduite, 3 créneaux de croisement seront aménagés en extrémité et au milieu de l'accès, de façon à permettre le croisement de véhicules.

Un tourne-à-gauche sera aménagé au droit de l'accès existant au Sud sur la RD392 dans un objectif de mise en conformité et sécurisation de l'accès.

L'accès existant depuis la RD392 plus à l'Est sera supprimé et permettra une compensation de l'incidence du projet sur l'habitat grand hamster.

4.2 Objectifs du projet

Le renforcement et l'élargissement de la structure existante permettra un accès direct des Poids Lourds aux entreprises de logistique SCHAFFNER et BOUDOT depuis la RD392.

A l'heure actuelle, les poids-lourds souhaitant se rendre à ces 2 entreprises doivent en effet emprunter le centre-ville de Duppigheim. Ce transit de poids-lourds est difficile de par la typologie du centre-ville : voiries et carrefours étroits, possibilité limitées de croisement, virages serrés.

En plus des difficultés de circulation qu'il occasionne, ce transit est source de nuisances et d'insécurité pour les riverains.

L'objectif du nouvel accès est ainsi de reporter le trafic poids-lourds en amont de la commune, permettant une sécurisation et une pacification du centre de Duppigheim.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux suivants sont prévus :

- Élargissement du chemin agricole existant de 5m env. à 6,5 m env
- Création d'une nouvelle structure de chaussée de 6,5 m env. sur une section de la nouvelle voie (contraintes de giration)
- Création de 3 zones de croisement de véhicules de largeur 9 m env. sur une longueur de 30 m env.
- Création d'un accès direct chez l'entreprise Schaffner.
- Revêtement en enrobés de la nouvelle voie
- Démolition de la voie d'accès existante depuis la RD392 et d'une partie du chemin agricole
- Création d'un tourne à gauche sur la RD392 pour la mise en conformité de l'accès, élargissement de la RD sur 230 m (maximum 2m)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès sera réservé au riverains.

Le trafic poids lourds projeté sur la voie représente une cinquantaine de véhicules par jour.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet :

- d'une réunion de cadrage avec la DREAL et la DDT
- d'une étude d'incidence sur les aires de repos et sites de reproduction du hamster (sur la base d'un recensement des terriers), transmise à la DREAL le 22/08/2019. Validation de l'absence de nécessité de mesures compensatoire par la DREAL le 22/08/2019.
- d'un porter à connaissance Loi sur l'Eau au regard de l'incidence potentielle sur le système d'endiguement du Bras d'Altorf et du risque d'inondation du PPRI de la Bruche, transmis à la DDT en Septembre 2019.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Élargissement du chemin agricole existant	460 ml - 5m à 6,5 m environ
- Création de 3 créneaux de croisement	30 ml chacun - 9m environ
- Élargissement de la RD392 pour création du tourne à gauche	230 ml - maximum 2m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue des Prés - RD392
DUPPIGHEIM

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 59' 36" 01 Lat. 48° 52' 86" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

- 7 Octobre 2008 : Dossier de déclaration d'existence de la digue du Bras d'Altorf - Rive Droite (n° 67166)

- 4 Février 2009 : Arrêté préfectoral : Classement de la digue du bras d'Altorf n°617166 en classe C

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi de la Bruche approuvé le 22 Novembre 1992. Révision en cours Site inondable par débordement de cours d'eau (traité par le porter à connaissance Loi sur l'Eau)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet : - imperméabilise 640 m2 d'habitat favorable au Grand Hamster en zone de protection stricte. - Rétablit 990 m2 d'habitat favorable au Grand Hamster en zone de protection stricte (voie d'accès supprimée) (cf. étude d'incidence Grand Hamster transmise à la DREAL)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, zones agricoles en bordure du chemin existant
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation (PPRi de la Bruche approuvé le 22 Novembre 1992) (cf. Porter à connaissance Loi sur l'Eau transmis à la DDT)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déviation du trafic poids lourds passant dans le centre ville sur un accès dédié. trafic estimé : une cinquantaine de véhicules par jour. L'accès pourra par ailleurs être emprunté par des véhicules particuliers comme il l'est actuellement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit lié au passage des véhicules Absence d'habitation dans le voisinage direct (parcelles agricoles)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Liées aux phares des véhicules</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Émissions atmosphériques liées au trafic des véhicules</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Ruissellement des eaux pluviales sur les nouvelles surfaces imperméables</p> <p>Eaux traitées vers fossé d'infiltration</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permet d'éviter le transit d'une partie des Poids Lourds dans le centre de Duppigheim

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Pas d'autres projets à ce jour

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Les incidences sur la ressource en eau ont fait l'objet du porter à connaissance transmis à la DDT (Police de l'Eau) (ANNEXE B)
- Les incidences sur l'habitat hamster ont fait l'objet d'un dossier d'incidence transmis à la DREAL (espèces protégées) (ANNEXE C)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne le réaménagement d'un chemin agricole existant.

Le projet a fait l'objet d'un cadrage en amont avec les services de la DDT (Police de l'Eau) et de la DREAL (ouvrages hydrauliques et espèces protégées) (ANNEXE A).

Les incidences sur l'habitat hamster et la ressource en eau (risque inondation, système d'endiguement...) ont fait l'objet de dossiers transmis à la DREAL et à la DDT. (ANNEXES B & C)

Par conséquent, nous estimons que la réalisation d'une évaluation environnementale supplémentaire n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE A - Compte-tendu de la réunion de cadrage réglementaire
ANNEXE B - Etude d'incidence sur l'habitat du Grand Hamster - Remis à la DREAL le 22/08/2019
ANNEXE C - Porter à connaissance Loi sur l'Eau - Remis à la DDT en Septembre 2019

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Duppigheim

le, 10 septembre 2019

Signature

Le Maire – Adrien BERTHIER,

